

Accompagnement à la certification environnementale HVE



La **certification environnementale des exploitations agricoles** est un signe de qualité officiel mis en place par le gouvernement qui permet de reconnaître les exploitations engagées dans des démarches particulièrement respectueuses de l'environnement. La certification **HVE** (Haute Valeur Environnementale) a été accordée pour la 1^{ère} fois en 2012.

Elle vise à créer un **socle commun à toutes les démarches environnementales** existantes, et à valoriser le travail et les bonnes pratiques des agriculteurs avec un label unique.

Le Groupe ICV propose aux producteurs viti-vinicoles indépendants, aux caves coopératives et aux négociants un **accompagnement pour l'obtention de la certification HVE des exploitations**.

Comment la certification environnementale est-elle mise en œuvre ?

La Commission Nationale de Certification Environnementale (CNCE) a défini un cadre précis avec des plans de contrôle permettant la certification des exploitations agricoles pour chacun des niveaux du dispositif.

Les niveaux de certification environnementale :

- **Niveau 1** : Respect de la réglementation environnementale. Auto diagnostic de l'exploitation, validé par un organisme habilité SCA (Système de Conseil Agricole) par la DRAAF et valide 1 an.
- **Niveau 2** : Obligation de moyens.
- **Niveau 3** : Obligation de résultats (accès au label produit et exploitation HVE).



Quelles sont les thématiques de la HVE ?

1. Préservation de la biodiversité :

Gestion et développement des infrastructures agro-écologiques, diversité des cultures en présence...

2. Stratégie phytosanitaire :

Réduction des produits phytosanitaires par le raisonnement des pratiques, la mise en œuvre d'alternatives, la mesure (calcul de l'IFT)...

3. Gestion de la fertilisation :

Limitation des pratiques d'apports par le raisonnement des valeurs fertilisantes des engrais (NPK), la mise en œuvre d'alternatives aux engrais organo-minéraux, l'utilisation d'outils d'aide à la décision...

4. Gestion de la ressource en eau (si irrigation) :

Réduction des volumes d'eau apportés au végétal par le raisonnement des pratiques, la mise en œuvre de solutions innovantes, la mesure...

En quoi consiste l'accompagnement ICV à la certification HVE ?

Les consultants du Groupe ICV ont associé leurs compétences en viticulture et en management de la qualité et du développement durable pour proposer aux vignerons **un accompagnement dans l'atteinte des différents niveaux** de la certification.

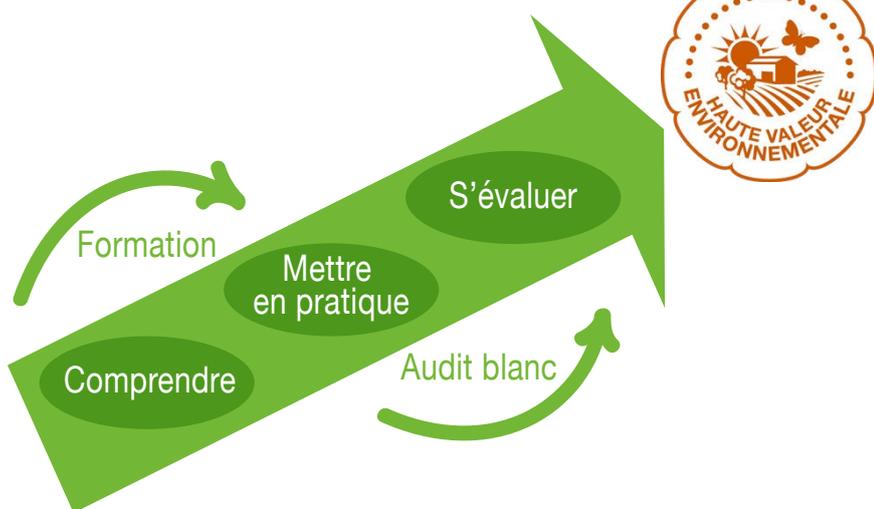
Le Groupe ICV est **habilité SCA** (validation du niveau 1) et **accompagne les producteurs pour obtenir les différents niveaux**.

Les consultants ICV réalisent des diagnostics environnementaux depuis 2008.

Ils ont formé plus de **800 producteurs** aux exigences environnementales et accompagné **plus de 25 entreprises coopératives et domaines** dans des démarches de management de la production agricole, (certification collective).

Dans son activité d'organisme de formation, le Groupe ICV est **qualifié OPQF** depuis 2006 et reconnu par l'ensemble des fonds de formations. La mise en œuvre de la certification environnementale est soutenue par les fonds de formations de type VIVEA, FAFSEA, OPCALIM.

Les étapes de l'accompagnement ICV :



Le saviez-vous ?

Le concept de certification environnementale des exploitations agricoles est né avec le **Grenelle de l'Environnement**.

Ce ne sont pas moins de 5 collèges d'acteurs qui ont participé à la création du cahier des charges : État (ministère de l'agriculture), collectivités (régions, départements...), employeurs (producteurs en coopératives et indépendants...), salariés, ONG.

Le ministère en charge de l'agriculture a géré la création du label entre 2008 et 2012.

En 2018, le ministère a délégué la gestion de la communication du label à HVE Développement, l'association pour le développement de la certification Haute Valeur Environnementale.

Au 1er Juin 2018, 1015 exploitations agricoles sont déjà certifiées HVE dont 90% en viticulture.

L'accompagnement à la certification environnementale vous intéresse ?

Contactez un expert ICV : hve@icv.fr

Beaumes de Venise :	T. 04 90 12 42 60	Montpellier :	T. 04 67 07 04 80
Béziers :	T. 04 67 62 00 24	Narbonne :	T. 04 68 41 04 35
Brignoles :	T. 04 94 37 01 90	Nîmes :	T. 04 66 64 70 82
Carcassonne :	T. 04 68 78 64 00	Perpignan :	T. 04 68 54 84 84
La Tour d'Aigues :	T. 04 90 07 47 10	Ruoms :	T. 04 75 88 00 81
Tain l'Hermitage :	T. 04 75 08 44 33		

Retrouvez tous les produits et services du Groupe ICV sur www.icv.fr